

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA
CANADA (Un an) \$1.00
Et par trimestre 30c
Et par mois 30c
Et par semaine 10c
Et par jour 3c

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

11 & 13, RUE BUADE, Québec.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront insérées aux conditions suivantes:
Six lignes et au-dessous 50c
Pour chaque insertion subséquente 15c

THOMAS CHAPUIS, Directeur-Propriétaire.

LEGER BROUSSAUD, Editeur et administrateur.

Feuilleton du COURRIER du CANADA
5 JANVIER 1895.—No 11

LE CHATEAU DE TRELOR

(SUITE.)

—Sais-tu, ma petite Suzanne, que ta robe de nocce te va à merveille! Le blanc, dit-on, éprouve toujours; mais toi, on dirait qu'il te rend plus jolie.

—Ce que j'ai fait est peu de chose, répondit simplement Catherine; mais je leur devais bien quelques mensonges. Quoique plus âgée qu'elle, j'ai été élevée, pour ainsi dire, avec Suzanne, et sa vue me rappelle toujours ce bon temps de mon enfance.

—Je sais, mademoiselle, que vous avez été très bonne pour nos nouveaux mariés.

—Ce que j'ai fait est peu de chose, répondit simplement Catherine; mais je leur devais bien quelques mensonges.

—Va pour le merci, monsieur le comte. Je savais ce garçon protégé par la famille de Trelor, et ça été là ma raison déterminante pour décider le père de Suzanne à donner son consentement.

Satisfait de cette première escarmouche, elle s'éloigna sur un léger salut, et René la vit aller de groupe en groupe, trouvant pour chacun le mot à dire, et, non sans élévation, parlant à tous ces braves gens leur langue, cette langue pittoresque, particulière au vieux terroir du cœur de la France, et qui est, ainsi que l'a dit Georges Sand, la véritable expression du caractère meunier, tranquille et plaisamment disert de ces compagnies.

Elle franchit enfin la porte de la salle de bal, et comme René l'avait suivie instinctivement, il l'entendit répondre à haute voix au père Taupier, qui venait de l'arrêter:

—Mon Dieu, oui... une vieille Manon est souffrante; je l'ai laissée au château. Mon père est en voyage, et je suis venue seule. Du reste, il est bien tôt neuf heures; je vais repartir... Mais que je ne dérange personne... vous savez que je ne crains pas de voyager sans compagnie, même à la nuit venue.

Elle se mit en route sans tourner la tête. René eut un mouvement d'hésitation. Allait-il lui offrir de la reconduire, elle, une ennemie en somme?... D'un autre côté, il avait assez, lui aussi, de la fête... Le chemin du logis était le même pour tous deux. Il fallait donc la dépasser sans rien lui dire... Ah! bah! cela n'engageait à rien... Et puis... quand un officier français devait-il laisser un officier français devant-il laisser sa nuit, sans lui faire escorte?... Il se décida, la rejoignit, et souleva son chapeau:

—Mademoiselle, vous prenez, je crois, comme moi par les bois de Verrières pour rentrer chez vous... Voulez-vous me permettre de vous servir de guide?

—Non, reprit-elle d'un ton plus grave, le cœur s'éparpilla et n'a plus assez de force pour s'attacher à ce qui mérite de le fixer. Se consacrer à un coin de terre, et passer la vie à aimer, ça fait aimer, et donner le peu de bien dont on est capable, voilà pour moi l'idéal du bonheur, je ne dirai pas le plus vil, mais le plus sûr. Je vous explique là mon genre d'existence, qui peut paraître singulière à beaucoup de gens, dont l'opinion m'est d'ailleurs indifférente. Je fais ce que je crois devoir faire, sans me préoccuper du reste.

—Je vous comprends, dit René se laissant gagner par le charme de cette conversation toute franche... Mais vous vivez presque seul à Trelor, car votre père ne vous y tient guère compagnie, je crois. N'est-ce pas un peu sérieux?

—Et puis?... répondit-il.

—Ne craignez-vous pas qu'on nous rencontre ensemble?

—Ce mot le piqua au vif, lui coupant la retraite.

—A vous voir partir seule ainsi, dit-il, je m'aperçois que vous ne redoutez rien. Croyez aussi que je n'ai peur de personne.

—Alors, en route, fit-elle d'un ton décidé.

—Ils se mirent à marcher côte à côte, sans se donner le bras, et entrèrent cinq minutes après dans une grande allée verte qui s'enfonçait tout droit à travers la forêt. La pleine lune perçait d'un haut les ramures et déversait en traits noirs l'ombre des branches sur le gazon naissant. La séve dormait encore dans les bourgeons des grands arbres, mais ça et là dans le taillis, on apercevait les arbutus plus précoces revêtus d'une sorte de

Poussière verdâtre qui annonçait l'éclosion du feuillage, et sur toute cette végétation grandissante, la rosée se déposait en gouttelettes dissimulant étincelant dans les rayons tombés du ciel. Une lumière diffuse pénétrait et se dispersait dans la profondeur du bois assoupi, et des masses vaporeuses toutes brouillées d'ombres et de clartés, émergèrent comme au hasard les troncs bruns des chênes, lancés en nœds de navires, ou les lignes obliques des bouleaux, épanouis à leur échine en fusées blanches. Tout était d'air, calme et reposé. A peine enten dait-on au loin le cri prolongé d'une chiroptère, ou, sur le bord du chemin, le frottement d'un petit oiseau réveillé en sursaut dans les feuilles sèches d'un buisson, et s'en volant au passage des deux jeunes gens.

Parfois aussi, comme un écho mourant, un dernier cri de joie de la fête leur parvenait encore, et le souvenir d'octobre-folle en amour éveillait en eux la sensation troublante de leur intimité à deux.

Après qu'ils eurent marché assez longtemps en silence:

—On dirait la forêt vêtue d'une robe de gaze blanche, dit Catherine. Je suis sûre, monsieur le comte, que vous ne l'avez jamais vue ainsi, et que vous trouvez, dans cette clarté pâle, un singulier contraste avec vos limpides nuits des tropiques.

—J'ai vu des nuits et des jours splendides, répondit René, mais chaque pays a son caractère propre de beauté.

—Vous dites vrai, reprit-elle, et même je pense que le sol natal a, pour tout cœur bien placé, un attrait que n'exerceront jamais des contrées plus favorisées du ciel. Pour moi, j'aime mon pays, son charme rustique un peu triste, ses travaux humbles, le parfum de ses fleurs agrestes, et jusqu'à la senteur de ses terres labourées. J'aime ces bois, et vous ne sauriez croire à quel point j'en connais les moindres arbutus comme les plus grands arbres, à force de les parcourir depuis que j'ai appris à marcher. Je me plais à retrouver à la même place, comme un ami fidèle, tel chêne, ou bien tel églantier. Au printemps, je m'égaie à les voir se gonfler avec orgueil de séve nouvelle; je m'attriste à l'automne quand ils laissent tomber leurs feuilles comme des larmes, à leur pied. J'en suis arrivée à croire qu'ils me connaissent, et que, lorsque je y passe près d'eux, comme ce soir, ma visite leur fait plaisir... N'est-ce pas, c'est de l'infantillage?

—Très respectable, en tout cas... Mais je ne vous aurais pas cru l'esprit si poétique.

—Il est vrai que j'ai été élevée en fille pratique, mais je ne suis pas insensible, et quand j'aime quelque chose ou quelqu'un, je l'aime bien.

—Mais c'est de la vertu, ou je ne m'y connais pas, s'écria René s'efforçant de rire pour dissimuler l'embarras qu'il ressentait devant la libre allure de Catherine.—C'est très beau, mademoiselle. Cependant, on ne peut-on aimer un peu à droite et à gauche, à des degrés divers, tout ce qui nous semble, ou simplement aimable, ou digne d'une sérieuse tendresse? Un grand poète l'a dit:

Il faut, dans ce bas monde, aimer beaucoup de choses, sans en avoir le cœur tout à fait pour aucune. Pour savoir, après tout, ce qu'on aime le mieux.

—Non, reprit-elle d'un ton plus grave, le cœur s'éparpilla et n'a plus assez de force pour s'attacher à ce qui mérite de le fixer. Se consacrer à un coin de terre, et passer la vie à aimer, ça fait aimer, et donner le peu de bien dont on est capable, voilà pour moi l'idéal du bonheur, je ne dirai pas le plus vil, mais le plus sûr. Je vous explique là mon genre d'existence, qui peut paraître singulière à beaucoup de gens, dont l'opinion m'est d'ailleurs indifférente. Je fais ce que je crois devoir faire, sans me préoccuper du reste.

—Je vous comprends, dit René se laissant gagner par le charme de cette conversation toute franche... Mais vous vivez presque seul à Trelor, car votre père ne vous y tient guère compagnie, je crois. N'est-ce pas un peu sérieux?

—Et puis?... répondit-il.

—Ne craignez-vous pas qu'on nous rencontre ensemble?

—Ce mot le piqua au vif, lui coupant la retraite.

—A vous voir partir seule ainsi, dit-il, je m'aperçois que vous ne redoutez rien. Croyez aussi que je n'ai peur de personne.

—Alors, en route, fit-elle d'un ton décidé.

—Ils se mirent à marcher côte à côte, sans se donner le bras, et entrèrent cinq minutes après dans une grande allée verte qui s'enfonçait tout droit à travers la forêt. La pleine lune perçait d'un haut les ramures et déversait en traits noirs l'ombre des branches sur le gazon naissant. La séve dormait encore dans les bourgeons des grands arbres, mais ça et là dans le taillis, on apercevait les arbutus plus précoces revêtus d'une sorte de

—Ils se mirent à marcher côte à côte, sans se donner le bras, et entrèrent cinq minutes après dans une grande allée verte qui s'enfonçait tout droit à travers la forêt. La pleine lune perçait d'un haut les ramures et déversait en traits noirs l'ombre des branches sur le gazon naissant. La séve dormait encore dans les bourgeons des grands arbres, mais ça et là dans le taillis, on apercevait les arbutus plus précoces revêtus d'une sorte de

—Ils se mirent à marcher côte à côte, sans se donner le bras, et entrèrent cinq minutes après dans une grande allée verte qui s'enfonçait tout droit à travers la forêt. La pleine lune perçait d'un haut les ramures et déversait en traits noirs l'ombre des branches sur le gazon naissant. La séve dormait encore dans les bourgeons des grands arbres, mais ça et là dans le taillis, on apercevait les arbutus plus précoces revêtus d'une sorte de

—Ils se mirent à marcher côte à côte, sans se donner le bras, et entrèrent cinq minutes après dans une grande allée verte qui s'enfonçait tout droit à travers la forêt. La pleine lune perçait d'un haut les ramures et déversait en traits noirs l'ombre des branches sur le gazon naissant. La séve dormait encore dans les bourgeons des grands arbres, mais ça et là dans le taillis, on apercevait les arbutus plus précoces revêtus d'une sorte de

—Ils se mirent à marcher côte à côte, sans se donner le bras, et entrèrent cinq minutes après dans une grande allée verte qui s'enfonçait tout droit à travers la forêt. La pleine lune perçait d'un haut les ramures et déversait en traits noirs l'ombre des branches sur le gazon naissant. La séve dormait encore dans les bourgeons des grands arbres, mais ça et là dans le taillis, on apercevait les arbutus plus précoces revêtus d'une sorte de

Les lois du mariage religieux

Dans un article où, à propos de Crispi, M. Drumont parle, selon sa coutume, de bien des choses qui s'y rattachent ou qu'il y mêle, M. Drumont, souvent mieux inspiré, porte contre l'Eglise une accusation qu'il convient de relever.

Il s'agit d'une malheureuse femme trompée d'abord par son mari, et plus tard, engagée elle-même dans des relations coupables avec un mari trompé par sa femme. Un jour vint, où, pour occuper un emploi qui lui était offert, elle dut produire des papiers, ce qui devait faire connaître sa situation irrégulière. Nous citons ici la *Libre Parole*.

«Une solution était simple: régulariser l'état de choses existant, puisque le compagnon de cette dame ne demandait pas mieux.

Seulement voilà... Celle qui m'écrivait avait, malgré les crépuscules et les entrainements de sa vie, conservé des sentiments profondément chrétiens; elle voyant que l'Eglise n'aurait pu bénir son mariage, et elle ne disait: vous qui connaissez des prêtres intelligents et humains, racontez-leur mes anxiétés et demandez-leur ce qu'il faut faire.»

Je transmets cette lettre à un religieux éminent. Il fut pris de pitié pour le sort de cette infortunée, dont l'âme apparaissait vraiment belle sous les meurtrissures de la vie; il eut pour elle des paroles attendries, mais la réponse se résumait dans l'incorrigible non possumus... «Le lien du mariage est indissoluble. L'Eglise ne peut séparer ce qu'elle a uni. Un homme ne peut épouser une autre femme tant que sa première vit encore. Jamais l'Eglise ne bénira un mariage dans ces conditions.»

Ce souvenir me revint dernièrement à la mémoire lorsque, pour complaire à Crispi, désireux de marier sa fille à un grand seigneur, le Pape autorisa un prêtre à régulariser l'union que le bigame avait contractée au mépris de toutes les lois divines et humaines.

Peut-être un artifice de procédure, une subtilité quelconque, a-t-il donné une apparence de régularité à cette faveur. Ce qui est certain, ce que tout le monde voit, c'est que l'Eglise est de plus en plus complaisante pour les puissants et les riches.

Jadis, quand il s'agissait d'un roi très chrétien, comme Philippe-Auguste, le Pape mettait le royaume en interdit pour faire respecter la sainteté du lieu du mariage. Quand il s'agit d'un ennemi du Christ et d'un franc-maçon frénétique, comme Crispi, la Papauté est prompte aux concessions et aux accommodements.

Voilà une accusation véritablement injuste et M. Drumont est d'autant moins excusable de la produire que la *Libre Parole* elle-même exposait très nettement l'autre pour le cas de M. Crispi. Rappelons-le brièvement.

Ayant quitté sa femme légitime, M. Crispi est devenu bigame, puis tri-game, par l'abandon de cette seconde liaison. Or, il va de soi que tant qu'a vécu sa première femme ces liaisons successives n'étaient autre chose que des adultères, dont l'Eglise ne pouvait changer le caractère. La situation de M. Crispi dans ce cas, était tout semblable à celle de la malheureuse femme dont parle la *Libre Parole* et l'Eglise envisageait de même.

Mais voici que meurt la femme légitime de M. Crispi. Dès lors, quel que soit, par ailleurs, le jugement à porter sur le personnage qui reste un très vilain sire, si celui-ci demande à l'Eglise de bénir une union nouvelle, il n'y a plus le même motif de lui refuser cette bénédiction.

Vienne à mourir le mari légitime de la malheureuse dont parle M. Drumont, et celle-ci, se trouvant dans une situation pareille à celle de M. Crispi, n'aura pas d'autres difficultés à vaincre pour régulariser la situation qui si justement la préoccupé.

Donc, l'Eglise n'a pas deux poids et deux mesures; par suite, c'est sur une erreur formelle que le directeur de la *Libre Parole* base les attaques virulentes à l'adresse du Pape dont il a le grand tort de faire suivre l'exposé du cas de M. Crispi.

Auguste Roussel.

Le code juif

Les articles suivants du Code juif extraits du *Talmud*, paraîtront encore plus suggestifs que ceux que nous avons publiés hier dans notre 1er édition. *L'Etoile Africaine* les emprunte à la traduction du *Talmud* par M. Augustin Rohling professeur à l'Université de Prague:

110 Il n'est pas juste d'user de miséricorde envers ses ennemis.

120 L'homme (le juif) doit en tout temps être rusé.

130 Le juif peut dire au non-juif qu'il l'aime, s'il le juge nécessaire et s'il a peur.

140 Le juif peut être hypocrite avec le non-juif.

150 Les enfants d'Abraham sont les juifs; les enfants de Noé sont les non-juifs.

160 Dieu donna toute puissance aux

juifs sur les lions et le sang de tous les peuples.

170 Un non-juif, qui vole, serait-ce moins qu'un eboule, doit être mis à mort. Par contre, il est permis à un juif de faire du tort à un non-juif. Dépeupler un pays est chose permise.

180 Si la vigne appartient à un étranger, apporte-moi le raisin; si c'est à un juif, n'y touche pas. L'argent du non-juif est un bien sans valeur, en sorte que le juif a le droit d'en prendre possession. Le bien des Chrétiens est pour le juif comme un bien abandonné, comme le sabre de la mer; le premier qui s'en empare est le véritable possesseur.

190 Tu peux tromper un étranger et exercer l'usure sur lui.

200 Quand, dans un pays où les juifs gouvernent, un juif a un procès avec un non-juif, tu fais gagner ton frère et tu dis à l'étranger: «Ainsi le veut notre loi.» Dans les pays où les lois des peuples sont favorables aux juifs tu fais encore gagner ton frère et tu dis à l'étranger: «Ainsi le veut notre loi.» Si les juifs ne sont pas maîtres du pays ou s'ils n'ont pas la loi pour eux, alors il faut circonvenir les étrangers au moyen d'intrigues, jusqu'à ce que le gain reste au juif.

210 Si quelqu'un rend à un chrétien ce qu'il a perdu, Dieu ne lui pardonne pas. Il est défendu de rendre à un Goy ce qu'il a perdu. Celui qui rend à un non-juif ce qu'il a perdu commet un péché. Celui qui aime un chrétien hait son propre créateur.

220 Dieu nous a ordonné d'exercer l'usure envers le non-juif, de façon que nous ne lui prêtions pas assistance, mais qu'au contraire nous lui fassions du tort.

230 Extermine le meilleur d'entre les non-juifs. Ote la vie au plus honnête des idolâtres.

240 Si un païen tombe dans une fosse, ou recouvre la fosse avec une pierre, et on doit rendre vaiss tous les moyens qu'il peut employer pour en sortir. Quand on le voit tomber dans une rivière ou en danger de mort, on ne doit pas le sauver. Maimonides enseigne de frapper de mort tout non-juif quand on en a le pouvoir. Il est juste d'exterminer de sa main tout hérétique qui se fait répéter le sang des impies offre un sacrifice à Dieu. Sous le nom d'impies, on comprend Jésus et ses partisans. Ceux qui nient l'enseignement d'Israël, particulièrement les adeptes du Naziréen doivent être mis à mort, et c'est toujours une bonne œuvre que de les exécuter: si on ne le peut pas, on doit tâcher d'occasionner leur mort. Mais celui qui tue une âme d'Israël sera jugé comme s'il avait tué le monde entier. Si un juif peut tromper les non-juifs et leur faire croire qu'il est lui-même un non-juif, cela lui est permis.

250 Le juif peut sans péché faire violence à toute femme chrétienne.

Le *Talmud* est rempli de choses analogues. On peut dire avec une certitude évidente et bien prouvée qu'il est le code de la férocité, de la cruauté et du crime.

Un certain nombre de lecteurs vont immédiatement faire cette objection que cela est écrit, sans nul doute, mais que les juifs ne mettent pas en pratique ces abominables et sanguinaires préceptes. Ce sera une erreur de la part de ces optimistes; les juifs sont tous talmudistes et ils appliquent ces préceptes dans la mesure du possible.

N'est-il pas incroyable, soit dit en passant, que les Goyms en général et les Français en particulier, donnent leurs suffrages à ces juifs qui les méprisent, qui les violent et qui leur veulent mal de mort? Le gogotisme peut-il être poussé plus loin?

Mme Mari Gjertz

L'ENTHOUSIASME (1)

L'Enthousiasme est le titre d'un roman dont la librairie Gaume a publié, l'an dernier, la seconde édition, venue une trentaine d'années après la première depuis longtemps épuisée ailleurs. Cette seconde édition fait son chemin, mais doucement; cependant le livre est des plus remarquables. Ecrit par une norvégienne et nous montrant la Norvège sous les aspects les plus variés, hommes et choses, qui lui manque-t-il, au moment où l'on est épris des pays scandinaves, pour avoir tout de suite grand succès? Ibsen, tant à la mode, n'a rien donné d'aussi saisissant. Holmès, le maître de l'Enthousiasme d'être traduit purement du norvégien Mme Marie Gjertz a écrit en français, et certes en bel et bon français. Nous le garantissons sur la parole de Louis Veillot, qui revit le manuscrit, en voulut la publication et, avec son ami, M. Eugène de Margerie, en corrigea les épreuves. Il admirait la forme comme le fond de cet ouvrage vibrant et puissant. Deux pages de lui, données comme avis des éditeurs, en font d'un record rompu de Mme Gjertz, Gabrielle, ferait sans doute connaître l'auteur de l'Enthousiasme et indiquent ce que mon frère pensait de l'œuvre et de l'écrivain.

Mme Marie Gjertz est morte au mois d'août dernier (1893). A travers

(1) Un volume in-12 no 353 pages. Librairie Gaume, rue de l'Abbaye.

les souffrances et les défaillances d'une cruelle maladie, soutenue par les forces de son âme victorieuse jusqu'au dernier moment, elle avait pu terminer complètement l'ouvrage que nous donnons au public. C'est ainsi à peu près qu'elle avait composé l'Enthousiasme; par un prodige de courage et de volonté.

Attente jusqu'aux sources de la vie étrangère, pauvre au point de n'avoir d'autres ressources que le respect et le dévouement d'un très petit nombre d'amis obscurs; et enfin, ayant tourné toutes ses préoccupations vers un autre art (1) que celui d'écrire, elle avait à lutter contre le douleur corporelle, contre la langue, contre l'expérience. Elle triomphait de tout. C'est une grande intelligence et une grande âme que Dieu nous a retirées.

Le livre que nous publions devait être intitulé: *L'Amour*. On s'est permis de changer ce titre, attaché depuis quelque temps à des ouvrages où le goût du scandale a eu plus de part que l'étude de la passion et le vent de la mode. Dans la pensée de l'auteur, c'était le prodige d'un ouvrage plus considérable qui aurait été intitulé: *La chétive*.

Nous comptons publier d'ici à quelques mois un nouveau et dernier volume dû à la plume de Mme Gjertz. Il se composera de divers écrivains déjà imprimés et d'autres tout à fait inédits. Sur la musique, la littérature et la science. C'est là que l'on pourra apprécier la portée de ce génie supérieur, si oraclement et si prématurément éteint.

L'Enthousiasme a fait Marie Gjertz parmi les âmes d'élite, quelques-uns de ses amis inconnus qui sont devenus les plus douces gloires de l'écrivain. Ils sont heureux d'apprendre que les douleurs et les épreuves de sa vie ont été récompensées par une mort admirablement chrétienne. Après avoir souffert avec patience et travaillé avec une généreuse ardeur, remplie de confiance dans la miséricorde du «Cœur de Jésus» elle a rendu doucement le dernier soupir.

Louis Veillot a parlé plusieurs fois de Mme Marie Gjertz. Il la met en scène dans *Qu'il y ait* et il dit quelles étaient ses idées sur la mer, la nature, les arts. Je cite quelques-unes de ces pages où l'on m'en croira, il n'a pas failli ce qu'il rapportait:

«Le rythme ternaire, disait Marie Gjertz, est le mouvement de l'amour, de l'humilité, du saint abaissement de soi-même. Tout ce qui est salutation et révérence, tout ce qui se courbe et s'incline noblement, tout cela est du rythme.»

«Si la bon Dieu n'avait voulu être pour nous qu'un maître, il aurait donné à l'homme un mouvement carré, il aurait ordonné la terre sans arbres, sans herbes, sans fleurs.»

«Les montagnes, les roches, les profonds ravins proclament que Dieu est grand, cette décoration de fleurs et de verdure nous dit que Dieu est père et qu'il nous aime.»

(A suivre)

Eugène Veillot.

Les attaques athématiques les plus violentes trouvent un prompt secours dans le Pectoral-Coris d'Ayer.

(1) La musique.

Aux Revenus Messieurs du Clergé

PUBLIC EN GÉNÉRAL.

VOICI LE JOUR DE L'AN qui approche. Ceux qui auront besoin de Crispi pour Noël, d'Anges et Statues, etc., seront avisés de donner leurs ordres un peu plus à temps. Les commandes de Crispi, d'Anges et Statues, etc., sont envoyées par la poste. Les commandes de Crispi, d'Anges et Statues, etc., sont envoyées par la poste.

MICHEL RIGALI Statuaire, QUÉBEC.

La foule encombre.

La preuve qu'un remède est efficace, c'est sa grande popularité et sa vente. Tel est le cas des remèdes de Crispi, d'Anges et Statues, etc., qui sont envoyés par la poste.

On a vu de malades attendre jusqu'à trois et quatre heures avant d'avoir leur tour pour être soignés.

Il est impossible d'énumérer dans cet espace les différentes maladies que ces remèdes peuvent guérir, car il y en a pas une seule qui leur résiste. Toutes sont combattues et les remèdes sont si efficaces qu'ils ont été envoyés par la poste à tous les points du globe.

J. E. P. Kuciet, No 20, rue St-Joseph, St-Roch, Québec. 25 Janvier 1895.—12c.

QUINCAILLERIE de Luxe!

Articles nouvellement reçus, marqués aux prix de fabrique
Variété de patins
Couteaux et fourchettes A DÉPECER montés dans des boîtes de luxe
Coutellerie de table et de poche très variée et d'une grande finesse.
Compagnie Chinic QUEBEC.

Noel et Nouvel An!

Venant justement de recevoir pour le temps les fêtes une grande variété de MARCHANDISES JAPONAISES, viz. Coussins en Soie, Tapis de Pianos en Soie, Tapis Table et Lambrequins, Mouchoirs Brodés et Soie, Foulards en Soie, Cravats, s. etc, etc, etc.
UN GRAND LOT DE JOUEURS A TRES BAS PRIX.
UN SEUL PRIX.
137 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH.
Téléphone 145.

Cadeaux! Cadeaux!

Malgré la résolution que nous avons prise de faire de grandes réductions sur notre stock de Marchandises, Pelletteries et Hardes faites, nous ne continuerons pas moins à faire cadeau d'un magnifique portrait, fait au crayon, grandeur nature, à tout acheteur ayant pour le montant de dix piastres acheté à notre magasin. Profitez de cet avantage.
P. S.—Comme beaucoup de nos pratiques ne connaissent pas encore notre nouveau poste de commerce, nous les prions de ne pas se tromper d'adresse, car nous n'avons plus affaire avec notre ancien poste de commerce. Nous ne tenons seulement qu'un seul magasin, au COIN DES RUES ST-JOSEPH ET DE LA COURONNE, Blue Hudson. Ne vous trompez pas d'adresse.
Syndicat de Québec,
UN SEUL PRIX.

ETRENNES!

Bonbons pure sucre, depuis 50 lbs à 25c, Bonbonnières de fantaisie d toutes sortes, Biscuits Royal Mix c. 100 lbs, Chocolats, Pommes, Oranges, etc.
Jouets de toutes sortes.
Poupées, marchandes, Albums, Vases à Bouquets, Verre à Vin, 40c., A Bière, 50c. doz., Vaiselle, Sets à Dîner, depuis \$5.50 à \$12.00, Lampes suspendues, Granit, Félibauterie, etc.
Pour \$1,000
DE PIPES KUMER ET PIPES DE BOIS AVEC AMBRE, ETC.,
Vendu à 20 0/0 meilleur marché.

Vins Canadien, 15 et 20 cts, Bout. Vieux de 3 ans, Liqueurs Française, Chartreuse, etc., Vin d'Espagne à \$1.00 gall, et Vin Canadien à 50c gall.
ETIENNE SYLVAIN
120-126-127, Rue du Pont, St-Roch, Québec.

D. OUELLET

Architecte et Évaluateur
113, RUE ST-JEAN, QUÉBEC.

EXÉCUTION de toutes sortes d'ouvrages d'ARCHITECTURE, et des ouvrages les plus délicats en SCULPTURES pour ornements, armoires, d'ÉGLISE, tel que AUTELS, CHAIRES, CONFESIONNAUX, TABLES de communion, etc.
Propriétaire et inventeur de la nouvelle méthode à l'eau chaude NÉO-PLUS-ULTRA, faite spécialement pour travailler au bois.
MEILLEUR MARCHÉ qui existe, la plus économique, et la plus facile à conduire.
TELEPHONE (Au Bureau No. 314, A L'ATELIER No. 953.)

ANNONCES NOUVELLES

Quincaillerie de luxe.—Compagnie Chinoise. Escomptes sur les jouets.—T. J. Moore & Cie. Cadeaux de Noël et de Noël An—Pruneau et Kirouac. La Pharmacie de la Croix Rouge. Allumeur industriel.—P. E. Chamberland. Marchandises nouvelles.—James Perry. Etrennes.—Etienne Sylvain. Botte musicale.—J. E. Gagnon.

CANADA

QUEBEC, 5 Janvier 1895

UN PETARD

QUI FAIT LONG FEU

Le contrat Vallière

ET L'OPPOSITION

Economie de \$75,000

Il faut bien que l'opposition fasse quelque chose pour prouver qu'elle existe encore. Et comme elle est moins prompte aux accusations directes en chambre que dans ses journaux, elle soupçonne toutes sortes de choses qui n'existent que dans son imagination gâtée par le spectacle qu'elle a eu sous les yeux durant la période de la clique. C'est ainsi qu'hier après midi, inspirée par le sous-chef D'Alchéno elle s'est scandalisée de voir le gouvernement actuel continuer le contrat passé avec M. Vallière sous le gouvernement Mercier pour l'ameublement d'un édifice qu'on ne faisait alors que de commencer à réparer tandis qu'aujourd'hui il est terminé. L'attaque de l'opposition peut se résumer dans cet article de la Patrie :

En ont-ils jeté du venin les cafards de la droite, contre l'ancienne administration à propos du contrat Vallière. En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel a fait pour le contrat Vallière ce qu'il a fait pour les autres : il l'a répudié.

Mais M. Vallière connaît le chemin du cœur des ministres : il l'a pris. Et il est arrivé tout droit à la poche des contribuables qui paient toujours pour les amours des gouvernants.

M. Vallière avait obtenu un contrat pour l'ameublement du palais de justice de Montréal du gouvernement Mercier. Le gouvernement Taillon lui donne un contrat pour l'ameublement des palais de justice de Montréal, Hull et Pontiac!

Le gouvernement Mercier avait fixé une échelle de prix pour les meubles. Le gouvernement Taillon accepte de payer les meubles le prix fixé!

Le paragraphe 4 du contrat intervenu entre le gouvernement et M. Vallière contient ce qui suit : "Quant aux meubles dont le prix est déjà déterminé sur les listes qui ont été fournies, il est spécialement entendu et stipulé que Sa Majesté n'aura pas le droit de les refuser parce qu'ils sont trop dispendieux, mais qu'elle ne sera tenue de les accepter que s'ils valent les prix fixés sur les listes au dire des arbitres."

Ces listes avaient été faites le 23 juin 1891! Ce nouveau contrat doit être soumis à la législature. Peut-on exiger une preuve plus acablante de la mauvaise foi des honnêtes gens, quand sur tous les hustings ils dénigraient la transaction Vallière. Cette transaction, non seulement ils la font sanctionner par la législature, mais ils en triplent les conséquences. Peut-on plus explicitement s'avouer coupable de mensonge, de calomnie et de diffamation? Nous reviendrons sur cette transaction.

A votre aise et fantaisie, messieurs, nous sommes prêts. Oui, c'était un scandale de donner un contrat pour l'ameublement d'un édifice dont les réparations doivent durer encore trois ans.

Oui, c'était un scandale de donner ce contrat par simple lettre, sans autorisation de la législature.

Oui, c'était un scandale de donner un contrat de \$150,000 pour meubler le palais de justice de Montréal. C'était surtout un scandale de payer \$60,000 quand il n'y avait encore que pour le tiers de l'ouvrage exécuté, et surtout de payer cette somme, apparemment sur demande verbale, puisque lorsque M. Garneau a reçu de M. Mercier l'ordre de payer, il n'y avait aucune demande officielle au département.

Et c'était enfin un scandale de donner le 23 février 1891, en pleines élections fédérales, une lettre de crédit de \$60,000, dont nous avons raison de croire que \$50,000 sont allés au fond de corruption du parti libéral.

Tout cela était de l'extravagance, de la mauvaise administration, du scandale, enfin. Nous l'avons dénoncé et nous ne le regrettons pas.

Mais le mal étant accompli, que restait-il à faire? Poursuivre M. Vallière en recouvrement des \$60,000 ou prendre arrangement. Or, l'opposition a admis hier après-midi que le gouvernement devait en équité prendre arrangement avec M. Vallière.

Celui-ci s'est d'abord montré trop exigeant, déclarant que la lettre de M. Garneau lui donnait droit à un contrat

de \$150,000 pour les palais de justice de Montréal.

Que l'on remarque bien ce chiffre de \$150,000.

Plus tard, sur menace d'être poursuivi, M. Vallière a cédé et il a consenti à renoncer à un contrat de \$150,000 pour s'en tenir à ce dont le gouvernement aurait strictement besoin. Le gouvernement a accepté.

Et voilà toute l'affaire, tout le scandale!

C'est à dire que d'une mauvaise affaire, d'une transaction ténébreuse et scandaleuse commencée par le gouvernement Mercier, le gouvernement actuel a réussi à en faire une transaction relativement bonne et avantageuse pour la province.

Vous avez entendu M. Vallière déclarer que la lettre de M. Garneau lui donnait droit à un contrat de \$150,000 pour le palais de justice de Montréal seulement. Direz-vous, gens de la Patrie et de l'opposition, que cette affirmation était fautive ou exagérée? Qu'aviez-vous laissé dans les départements pour prouver le contraire. Ce n'est que lorsque vous avez été mis à la porte que vous avez songé à régulariser un peu votre conduite en produisant le lendemain de votre expulsion du pouvoir une lettre dont personne ne connaissait l'existence.

Exagérée au non, c'est là la prétention de votre Philippe que vous êtes dans l'impossibilité de contredire: \$150,000 pour meubler le palais de justice de Montréal seulement.

Or, le gouvernement actuel va meubler le même édifice et deux autres palais de justice pour \$75,000.

Nouvelle économie en faveur de l'administration actuelle de \$75,000 si l'on ne tient compte que du palais de justice de Montréal et de \$95,000 si l'on inclut les deux autres palais de justice dont l'ameublement coûtera \$20,000 à \$25,000.

Est-ce là un des scandales que vous annoncez avant l'ouverture des chambres?

Vous n'avez pas de courage. C'est le temps d'être brave.

Ah! quel changement. Nous nous rappelons les jours de l'opposition conservatrice, lorsqu'en face d'un parti naturellement servile, et non pas commandé, mais conduit et mené à coup de fouet, nos amis ne craignaient point d'accabler les prévaricateurs d'accusations et d'enquêtes d'où ressortait toujours la preuve d'une nouvelle saleté.

Aujourd'hui c'est le contraire. Sur les hustings et dans la presse, on a l'air de guerriers armés du pied en oap, et dans la chambre on file doux comme des moutons.

Mais l'on se trompe grandement si l'on croit que le peuple ignore la raison de cette lâcheté.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

4eme session, 3eme parlement

L'ameublement des palais de justice

LE FAMEUX CONTRAT VALLIERE

Explications de MM. Taillon et Nantel

Un amendement

Perdu par 19 contre 41

Québec, 4 Janv. 1895.

2EM SEANCE

M. STEPHENS propose que la chambre se forme en comité général sur le projet de loi concernant la corruption municipale et civique. Les amendements apportés par le Conseil législatif sont amendés de nouveau et adoptés par toutes leurs phases.

AMEUBLEMENT DES PALAIS DE JUSTICE

L'hon. M. NANTÉL propose que la chambre se forme en comité général pour prendre en considération une résolution au sujet de l'ameublement de certains palais de justice.

L'hon. M. NANTÉL explique que ces résolutions ont pour but de ratifier le contrat Vallière passé par l'ancien gouvernement pour l'ameublement du palais de justice de Montréal et au moyen duquel contrat le gouvernement actuel espère meubler trois palais de justice au lieu d'un seul.

En agissant ainsi, le gouvernement reste conséquente avec ses déclarations antérieures. Le contrat était mauvais et scandaleux parce qu'on en avait payé une partie du coup, trois ou quatre ans avant que l'édifice destiné à les contenir fut en état de les recevoir.

M. CHEZÉNE répond que ce contrat a été dénoncé par le parti conservateur et surtout le Courrier du Canada dont le directeur est aujourd'hui ministre, — ce qui change les choses, — ministre sans portefeuille, il est vrai, ce qui est moins dangereux pour les finances publiques. Or ce contrat tant dénoncé, on le continue aujourd'hui et sous des conditions encore des plus avantageuses puis que l'on ne fixe seulement point les prix de certains meubles.

L'hon. M. TAILLON.—Tout cela est bien facile à appliquer, pourtant. Nous

avons dénoncé le contrat Vallière et nous le dénonçons encore comme scandaleux. Le député de l'Islet a fait une allusion à un de mes collègues l'hon. M. Chapais, allusion malhonnête. M. le président, M. Chapais est connu, et cette allusion ne lui fera pas perdre une parcelle de l'estime dont il jouit si largement dans le public. Je dirai seulement qu'il n'y a pas dans toute la province un seul homme honorable qui voudrait répéter les paroles du député de l'Islet. La réputation de M. Chapais est sans tache et ce n'est pas pour lui qu'on ira quémander les sherifs d'acheter le savon patenté connu de M. D'Alchéno.

Quant au contrat Vallière, la chose est bien simple. Le 16 février 1891, le gouvernement Mercier, par l'entremise de l'hon. M. Garneau, a donné à M. Vallière un contrat pour la confection de meubles destinés au palais de justice de Montréal. Or les réparations au palais de justice de Montréal étaient à peine commencées. Premier mystère. Pourquoi tant se presser? Mais ce qui est plus grave c'est qu'aucune trace de cet ordre n'apparaît dans le département avant le renvoi d'office du gouvernement Mercier. Pourquoi encore ce mystère. Est-ce par ce que dans le mois de février 1891 il y avait des élections fédérales qui ont coûté si chères à la province? A partir de la date de la commande, on n'entend plus parler de rien à ce sujet à venir jusqu'au 22 juillet 1891, alors que nous voyons un télégramme daté de Toronto et signé par M. Mercier, donnant ordre à l'hon. M. Garneau de payer la somme de \$60,000 à M. Vallière. Or à cette date il n'y avait pas encore de demande d'argent de la part de M. Vallière et ce n'est que le lendemain 23 juillet, que M. Vallière demanda une avance, les soixante mille piastres lui furent payées sans qu'un seul meuble fut livré et quand la balance destinée à les contenir n'était pas prête à les recevoir. Voilà l'irrégularité, voilà le mystère, voilà le scandale. Il n'y a pas un homme sensé en cette province qui voudrait faire un marché pareil.

Notre arrivée au pouvoir nous avons signifié à M. Vallière que le contrat ne lui serait point continué. Les choses en restèrent là durant longtemps. Mais enfin, il fallait régler cette question et c'est moi qui l'ai réglée en l'absence de M. Nantel. M. Vallière avait \$60,000 de l'argent de la province. Je ne dis pas que cet argent lui restait dans sa poche, mais il l'avait en dans tous les cas, et la province n'avait rien. Il fallait ou poursuivre M. Vallière en recouvrement des \$60,000 ou entrer en arrangement. Je suis allé voir M. Vallière à son établissement et là M. Vallière m'a dit que la lettre de M. Garneau lui donnait droit à un contrat de \$150,000 et que pas une chaise ne sortirait de son établissement avant que le gouvernement eût reconnu cette prétention. Je lui dis alors que nous poursuivions. Le projet était signifié et la déclaration devant servir de base à la poursuite était même rédigée lorsque M. Vallière a consenti à entrer en arrangement. Ces arrangements sont les suivants :

1. La province s'oblige à prendre à l'établissement du dit Philippe Vallière, et de dernier s'oblige à fabriquer et à livrer au fur et à mesure qu'il en recevra l'ordre, tous les meubles qui seront requis et dont le gouvernement aura besoin pour meubler le Palais de justice de Montréal, Hull et Pontiac ;

2. La valeur de ces meubles devra être établie à dire d'arbitres nommés en la manière ordinaire indiquée au Code de procédure civile, à l'exception toutefois des meubles dont le prix est déjà déterminé sur les listes qui ont été fournies par le département des Travaux publics et dont une copie est ci-annexée après avoir été signée et paraphée par les parties et le notaire soussigné ;

3. La fourniture de ses meubles se prendra d'abord sur les meubles faits actuellement, ensuite le dit Philippe Vallière s'oblige à terminer ceux qui sont commencés et en confectionner d'autres suivant les instructions qu'il recevra de temps à autre du département des Travaux publics ;

4. Quant aux meubles dont le prix est déjà déterminé sur les listes qui ont été fournies, il est spécialement entendu et stipulé que Sa Majesté n'aura pas le droit de les refuser parce qu'ils sont trop dispendieux, mais qu'elle ne sera tenue de les accepter que s'ils valent les prix fixés sur les listes, au dire des dits arbitres ;

5. Tous les meubles fournis, ceux déjà faits, ceux qui sont à terminer et ceux qui seront fabriqués dans l'avenir seront dans tous leurs détails, des meubles de première qualité, fait avec du bois sain et sec, bien colés et vissés, etc. et quant aux modèles de ceux qui ne sont pas terminés en autant que la chose est possible à l'étage où les dits meubles sont rendus ;

6. Il sera donné crédit au gouvernement de Sa Majesté par le dit Philippe Vallière de la somme de soixante mille piastres qu'il a reçue le vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-onze ;

7. Les meubles seront livrés à Montréal, Hull ou Bryson, suivant le cas, et les frais de transport seront à charge du gouvernement de Sa Majesté; les dommages que subiront les meubles durant le transport seront à la charge du dit Philippe Vallière; ils seront bien paquetés par le fournisseur, le dit Philippe Vallière, et à ses frais, en prenant toutes les précautions possibles pour les empêcher de se briser ou de se détériorer.

Moyennant ces présentes, le dit Philippe Vallière renonce à toutes les prétentions et réclamations qu'il pouvait avoir ou qui pourraient lui appartenir et lui résultant de la lettre du dit honoraire Pierre Garneau, lequel contrat, s'il

est un est par les présentes résilié parement et simplement pour toutes les fins que de droit et le dit Philippe Vallière de plus renonce à tous droits et intérêts qu'il pourrait prétendre avoir contre Sa Majesté pour les raisons susdites.

Le présent contrat devra être approuvé par une résolution de l'Assemblée législative.

Enfin, les présentes sont considérées comme un règlement amiable et final, entre les parties aux présentes, de toutes les difficultés réclamations, et de se rattachant au dit contrat de meubles ci-dessus mentionnés.

Voilà, M. l'Orateur. Pouvons-nous faire mieux? Si nous n'avions pas été dans cette position, oui, car alors nous nous serions servis de meubles moins dispendieux. Mais dans les circonstances, c'était le meilleur arrangement possible. Et si l'on en connaît un plus avantageux, je demande à nos contradicteurs de nous l'indiquer.

M. FITZPATRICK trouve le contrat mauvais parce que le gouvernement va prendre d'assise beaux meubles pour les palais de justice de Hull et Bryson pour celui de Montréal. En outre on aurait dû fixer les prix pour les nouveaux meubles comme pour les anciens. Cependant, en justice le gouvernement devait continuer le contrat avec M. Vallière.

L'hon. M. TAILLON réplique que le gouvernement est bien obligé de prendre les meubles fabriqués; quant à ceux qui ne le sont point, ils seront fabriqués d'après les ordres du département.

L'hon. M. NANTÉL ajoute qu'il espère que l'ameublement des trois palais de justice ne coûtera pas plus de \$75,000. Les résolutions sont adoptées en première lecture.

Les résolutions concernant des écoles d'industrie sont adoptées en seconde lecture.

La loi modifiant la loi constituant en corporation l'école polytechnique de Montréal est adoptée aussi en seconde lecture.

La loi concernant la compagnie d'exposition de Montréal est adoptée en seconde lecture et la chambre s'ajourne.

SEANCE DU SOIR

L'orateur prend le fauteuil à 9 heures.

Sur motion que la chambre se forme en comité général sur le projet de loi amendé la charte de la cité de Montréal, M. Stephen commence une longue prestation contre un document que l'on a fait distribuer et dans lequel on l'accuse d'avoir fait \$15,000 par une législation qu'il aurait fait adopter en rapport avec les amendements à la charte de la cité de Montréal. Le député de Huntingdon s'échauffe, accusant M. Roulier d'être l'auteur de ce document. M. Stephen ajoute que M. Préfontaine veut absolument vendre sa maison de la rue St-Lambert à la corporation, sans cela il n'aurait jamais été question de l'ouverture de la rue St-Lambert. La ville de Montréal ferait mieux d'acheter la maison, il y aurait économie.

M. KENNEDY parle dans le même sens.

L'hon. M. TAILLON proteste contre ce système d'intimidation contre les membres de la Chambre. Les journaux peuvent critiquer les actes des législateurs, mais quant à les arguer au point de venir leur mettre sous le nez des feuilles volantes contenant ces attaques, cela est un peu fort.

L'hon. M. MARCHAND dit que ces documents distribués dans le but d'influencer les membres de la Chambre devraient être soumis à un comité.

M. AUGÉ dit que M. Stephens a tort de tant se fâcher sur si peu. Il n'y a réellement pas de quoi fouetter un chat. Ce document n'est que la répétition de ce que l'on entend tous les jours dans les corridors. C'est un cri d'alarme qui signifie seulement ceci : n'écoutez point ce que vous dit M. Stephens, il est intéressé pour tant.

La Chambre se forme ensuite en comité général sur le projet de loi. Après un long débat le préambule est adopté. Puis M. Cooke parle jusqu'à 10:45 hrs contre la clause déclarant que les échelons seront payés \$500 par année.

M. PARIZEAU demande si M. Cooke a le droit de passer clause par clause tout le projet de loi.

L'hon. M. PELLETIER.—proteste contre cette perte de temps qui rend la chambre ridicule.

L'hon. M. NANTÉL.—parle dans le même sens et donne lecture d'une dépêche de M. Jacques Grenier comme preuve de l'intérêt que l'on porte au projet de loi.

L'hon. M. TAILLON.—dit que la question se résume à ceci : la ville de Montréal prétend que la législature ne lui a pas donné de pouvoirs suffisants pour remplir ses obligations. Si cela est le cas, il faut y remédier. Mais je crois que la première chose à faire est d'avoir l'opinion de la chambre.

Après une assez longue discussion, la chambre décide d'ajourner à demain l'étude du projet de loi.

Sur motion pour seconde lecture des résolutions concernant l'ameublement de certains palais de justice, M. Fitzpatrick propose un amendement que les prix pour les nouveaux meubles auraient dû être fixés dans la cédale annexée au contrat.

L'hon. M. NANTÉL.—répond que cela était impossible vu qu'on était obligé de faire faire les meubles suivant les besoins des édifices.

L'amendement est perdu par 19 contre 41. M. Bourbonnais votant avec le gouvernement.

La chambre s'ajourne à 12:45 hrs.

SÛRE LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG NE MANQUE JAMAIS LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL AFFECTIONS DU SANG. CERTAINE

CADEAUX NOËL ET DU NOUVEAU AN! EN VENTE A LA LIBRAIRIE MONTMORENCY-LAVAL

- VIE DES SAINTS, par Mgr Paul Guérin, 4 vols in-4, belle édition richement reliée... \$10 00
ŒUVRES DE R. P. MONSIEUR, 35 vols in-12... 24 00
LES MOINES D'OCIDENT par Montalembert, 7 vols in-12... 7 00
LES ŒUVRES DE R. P. LACORDAIRE 10 vols in 12... 7 75
LES SOCIÉTÉS SECRÈTES PAR DESCHAMPS 3 forts volumes in 8... 5 50
DISCOURS DU COMTE DE MONTALEMBERT 3 Gds. vols in 8... 4 50
LE CHRISTIANISME ET LES TEMPS PRÉSENTS PAR MOR BOUGAUD 5 vols in 12... 5 00
ŒUVRES COMPLÈTES DE ST-FRANÇOIS DE SALES 7 vols in 8... 7 75
ŒUVRES D'EUGÈNE LABICHE 10 vols in 12... 9 00
VIE DE ST-VINCENT DE PAUL PAR LOTH 1 gd vol in-4, riche édition, reliure d'amateur... 10 00
STE CÉCILE ET LA SOCIÉTÉ ROMAINE richement reliée... 10 00
VIE DE JÉSUS-CHRIST PAR VEUILLOT richement reliée... 10 00
VIE DE LA STE VIERGE PAR L'ABBÉ MAYNARD, belle édition richement reliée... 10 00
HISTOIRE DE LA STE BIBLE, illustration de Gustave Doré, richement reliée... 4 00
HISTOIRE DE STE ELIZABETH, par Montalembert, édition de luxe... 5 00
NOTRE-DAME DE LOURDES, par Henri Lasserre, édition de luxe... 3 50
BERNADETTE, par Henri Lasserre, édition de luxe... 3 50
ÉPIQUES MIRACULEUX DE LOURDES, par Henri Lasserre, édition de luxe... 3 50
LES MAÎTRES ITALIENS, par Lavallois, riche édition... 5 00

Pruneau & Kirouac 28 rue de la Fabrique. POUR LES FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN.

LA MAISON J. A. LANGLAIS & FILS Offre à ses nombreuses pratiques un grand choix d'articles de librairie, Albums, Jouets, Jeux de Salon, Chapelets, Porte-Bonheur, Livres de Prières, Cartes à Jouer, Cartes de Noël, Crucifix, Boîtes de Fantaisie, Corbeilles de Fleurs, Plantes d'appartements.

MISSIONNAIRE. LA MAISON J. A. LANGLAIS & FILS. Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. Langlais & Fils 1275, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, 10-12, CARRÉ NOTRE-DAME, B. V. N. B.—Nous venons de recevoir de notre imprimerie l'OFFICE DE LA STE FAMILLE, noté, la Messe et les Vêpres, approuvé par l'autorité A-11 légitime copiale. 17 mars 1894—1 an

NOURRITURE POUR LES OISEAUX. Nourriture pour les Oiseaux Moqueurs, pour les Truches, pour les Merles et pour les Perroquets; Millet de Sicile; Graine de Navette; Chenovin; Graine de Tournesol; Millet blanc; petit Millet blanc; œufs de Fourmis; Moulée de vers; Os de poissons; Gravier. Mooking Bird's Food, Trushes, Blackid, Parrots; Best Sicily Canary Seed; Best Gorman Rate; Best May Seed; Best Hemp Seed; Best Sunflower Seed; White Millet; Ant's Eggs; Kwikaok; Meal Worms; Cuttle-fish Meal Worms; Cuttle-fish; London Bird's Food; Bird's Gravel. PHARMACIE W. BRUNET & CIE, 139 et 141, Rue St-Joseph, ST-ROCH, QUEBEC. 8 février 1894—1 an.

COMPAGNIE D'ASSURANCE North British and Mercantile CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE. COUR DES DIRECTEURS EDIMBOURG et LONDRES. BUREAU PRINCIPAL AU CANADA: No 72, Rue St-François-Xavier, MONTREAL. THOMAS DAVIDSON, ECR., DIRECTEUR-GÉRANT POUR LE CANADA. CAPITAL (trois millions sterling) \$15,000,000. FONDS ACCUMULÉS 52,953,716.51. FONDS PLACÉS AU CANADA 5,155,859.00. Cette Compagnie assure des propriétés de tous genre contre le Feu et la Foudre aux Taux les plus Réduits, et comme elle est la Compagnie la plus Puissante qui existe, elle offre une garantie absolue à Tous. Les Églises, Presbytères, Institutions de Charité, Convents, Ecoles, Maisons Privées et leur contenu assurés pour Trois Ans sur paiement de deux primes annuelles. PERTES PAYÉES PROMPTEMENT. JOHN LAIRD, AGENT, 113, Rue St-Pierre, Québec. Téléphone 544. 6 décembre 1894—1 an.

CHAUSSURES! Grande Vente du fond de Banqueroute de feu Ant. Dassylya NOUVELLE REDUCTION Bottines et Souliers pour enfants depuis 40cts. do do do filles do 50 do do do femmes do 60-7 do do do hommes do do do do garçons do Un magnifique Jobs de souliers en dongola pour Dames valant \$1.50 pour \$1.00. Aussi un magnifique assortiment de pantouffes en velour, pluche, cuir et tapis que nous vendrons à des prix défiant toutes compétitions. Une visite est sollicitée. Prix et conditions facile pour les marchands de la campagne. Veilleux & Langlais A l'ancien poste d'Ant. Dassylya Nos 189-189 1/2, Rue St-Joseph, Vis-à-vis l'Eglise St-Roch. Téléphone 702. 21 novembre 1894—3mois.

Magnifique Occasion DE 10 0/0 DE REDUCTION. Montres en Or et en Argent, Pendules et Horloges en Nickel, Chaines Brillantes, Parures et Bracelets, Louquets, Chaines Jones et Bagues en Or, Sers en Or de garantie, Bagues en Diamants. Spécialité: LUNETTES ET LORNGONS en cristal de Lausanne, les meilleurs du monde entier. VOUS POUVEZ ACHETER Les Lunettes et les Lorngons en Cristal de Lawrence Télescopes, Lanettes d'Opéra, Argenteries, etc., Accordions imparfaits, Pipes en ébène et en bois, Réduits. ELIE BEDARD Horloger, Bijoutier et Opticien, en Gros et en Détail, No 357, rue St-Paul, Québec, Vis-à-vis la Gare du C. P. Pacifique, Palais, 7 décembre 1894—1 an.

Le Soussigné Offre maintenant en vente le plus bel assortiment de MOULURES POUR CADRES QUI SOIT A QUÉBEC, Ainsi que Petits Cadres pour Photos, Nouvelles Gravures, Miroirs, Tables de Fantaisie, Nouveau genre, très beaux, Chaises, Ecrans, Chevalets, Porte-Musique, etc. Le tout à Bon Marché chez A. DELANGER 143, rue St-Jean, Québec. 14 août 1894—1 an.

ESCOMPTE POUR LA BALANCE DE CH MOIS SEULEMENT. Articles de Fantaisie, 50 0/0. Boîtes en Planches, 50 0/0. Albums, 25 0/0. Poupées, 25 0/0. Jouets, 25 0/0. Portemonnaie, 10 0/0. T. J. Moore & Cie, 146-148, RUE ST-JEAN, QUEBEC. 1894—7 jan. et

Nouvelles Marchandises! NOTRE ASSORTIMENT DE MARCHANDISES de Fantaisie est plus considérable à cette saison qu' jamais, et comprend une variété choisie de: Berceuses en chêne, Berceuses en canno et en rotang, Chaises de réception, Bureaux de parloir, Secrétaires de parloir, Table de parloir. En grande variété Paniers à ouvrage, porte-musique, tablettes, écrans et chevalets, UN GRAND ASSORTIMENT. Prix plus bas que jamais. JAMES PERRY 323, RUE ST-PAUL, Téléphone 519. 1894.—1 an

Une cave à louer. UNE CAVE A LOUER 4 1/2 x 12 x 8 en chéne, pavée et boisée et en parfait ordre. S'adresser chez P. F. CHARRAS, 277, rue St-Joseph, Québec. 1894.—1 an

RHUMATISME NEURALGIE, RAIDEUR DES MUSCLES DOULEURS DE COTE ET MAL DE DOS PARTENT D. & L. MENTHOL PLASTER

DERNIERE EDITION

Le Club Cartier-Macdonald

Aux funérailles de Sir John Thompson

Le club Cartier-Macdonald a fait dimanche les choses aux funérailles de Sir John Thompson.

Il a d'abord envoyé une délégation composée de MM. L. O. Beaubien, vice-président, Smith, secrétaire et M. Pelletier, à laquelle s'étaient joints MM. Dionne et Maguire, aussi membres du club.

Les délégués ont déposé sur la tombe de Sir John un magnifique ancre en fleurs naturelles des plus rares, laurier immortelles, etc. confectionné par les religieuses de l'Hôpital du Sacré-Coeur. Au dire de M. Coste, lui-même, l'offrande du club Cartier-Macdonald était une des plus belles que l'on voyait là.

Elle a été donnée par le club et quelques amis.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

4ème session, 2ème parlement

Le salaire des échevins à Montréal

La Commission betteravière

SEANCE DE CE MATIN

L'hon. M. Taillon propose que la Chambre se forme en comité général sur les résolutions concernant la culture de la betterave à sucre.

En 1891, un ordre en conseil a été approuvé nommant M. Bernatchez et autres pour faire partie d'une commission chargée d'étudier cette question. Rapport a été fait et il faut maintenant payer ces services. Une somme de \$400 doit être payée à M. Bernatchez.

M. Stephens s'y oppose, mais la résolution est adoptée.

On discute ensuite le bill de Montréal. La clause suivante, est d'abord contestée :

« Les échevins de la dite cité recevront annuellement une rémunération pécuniaire pour leurs services; telle rémunération sera fixée à la discrétion du conseil de la cité, pour quelle ne dépasse pas une somme de cinq cents piastres pour chacun des dits échevins; et une amende n'excédant pas cinq piastres sera tranchée de ses émoluments pour chaque assemblée, soit du conseil, soit d'un comité, à laquelle un échevin sera été absent. »

MM. Stephens et Parizeau se prononcent contre. M. Villeneuve est en faveur et l'hon. M. Pelletier se prononce contre. La clause est biffée.

Après discussion sur diverses clauses peu importantes, on suspend la discussion sur la plus importante concernant le pouvoir d'emprunter.

Le bill concernant les licences est lu une seconde fois. Il en est de même de quelques autres bills.

A 11 heures 20 la chambre s'ajourne à lundi à 11 heures.

SIR MACKENZIE BOWELL

N'est pas gravement malade

Halifax, N. E. 4.—Sir Mackenzie-Bowell n'est pas gravement malade.

Le premier ministre souffre tout simplement d'une inflammation du palais et de la luette, pour laquelle les médecins ont prescrit quelques jours de repos.

Les premiers rapports ont donc été exagérés.

Sir Mackenzie-Bowell pourra, disent ses médecins, quitter Halifax, d'ici lundi.

LE VOYAGE DE MGR LAROCQUE

Nous lisons dans le Pionnier de Sherbrooke :

Sa Grandeur Mgr LaRoque, évêque de Sherbrooke, s'est embarqué à bord de la Bourgogne, à New-York, samedi dernier, le 29 décembre, pour un voyage de quelques mois à Rome.

Sa Grandeur entreprend ce voyage afin de visiter en qualité d'évêque, le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul.

La santé de Sa Grandeur laissait beaucoup à désirer, surtout à la suite des grandes fatigues éprouvées dans les contrées pastorales faites dans le cours de l'année.

Nous formons des vœux pour que les quelques mois passés sous un climat moins rigoureux rétablissent parfaitement la santé de Sa Grandeur.

M. le Grand Vicarier McAuley accompagne Mgr dans ce voyage.

L'administration du diocèse a été confiée au Très-Rév. H. O. Chalifoux, Vicarier Général.

INDUSTRIE LAITIERE

La convention des fermiers d'Ontario

Gananoque Ont., 4.—On a discuté une question importante à la deuxième séance de la convention des fermiers d'Ontario qui s'est ouverte avant-hier.

Les professeurs Schwartz, chimiste de la ferme expérimentale à Ottawa a démontré conclusivement que le germe d'un grand nombre de maladies venait de l'impureté du lait donné par des vaches qui s'abreuvaient d'eau corrompue et sale.

Les fermiers devraient s'assurer que l'eau soit pure avant de la donner aux bestiaux. C'est là le seul remède au mal.

Grande emoi au Palais législatif

L'honorable M. Starnes tombe subitement malade

La séance du Conseil législatif est suspendue

Le Conseil législatif a siégé ce matin à onze heures et demie, mais à midi et vingt minutes il fut obligé d'interrompre sa séance par suite d'un bien triste événement qui a produit une grande sensation dans tout le palais législatif.

L'honorable M. Starnes, chef de l'opposition, venait de parler sur le projet de loi relatif à l'Orateur du Conseil législatif et de reprendre son siège, après s'être prononcé en faveur de cette législation, lorsqu'il se sentit indisposé; il dit à ceux qui l'entouraient qu'il avait les bras et les jambes engourdis et que la circulation du sang s'était arrêtée. Le Dr Marsil se porta à son secours et se mit à le frictionner vigoureusement, avec l'aide de l'honorable M. Bryson. Après avoir pris quelques gouttes de cognac, le malade parut reprendre un peu de sa vigueur; mais quelques minutes plus tard, il se sentit plus mal: son état de faiblesse augmenta considérablement, à tel point qu'on dut le transporter au salon de réception des conseillers législatifs, chambre voisine des bureaux de l'Orateur, et de suspendre un moment la séance du conseil.

L'honorable M. Starnes fit appeler aussitôt le R. P. Carré, S. J., qui s'empressa d'accourir auprès du malade.

Madame de La Bruère et Mlle La Bruère prodiguèrent leurs soins les plus expressés à l'honorable chef de l'opposition.

M. l'Orateur se tient constamment au chevet du malade.

Nous avons demandé à l'honorable M. Marsil quelle était la nature du mal qui venait de frapper M. Starnes. Le docteur nous a répondu que cet engourdissement subit était une menace de paralysie ou le chemin qui conduit à cette terrible maladie.

M. Starnes a toujours conservé sa parfaite connaissance.

A deux heures, nous sommes allés prendre des renseignements sur l'état du malade, et nous avons été heureux d'apprendre qu'il était un peu mieux.

L'état de M. Starnes n'est donc pas désespéré; mais d'un autre côté, il ne faut pas oublier que le malade est âgé de 78 ans, et qu'à cet âge les forces ne permettent pas de lutter longtemps contre le mal.

PROMOTIONS ECCLÉSIASTIQUES

A l'occasion du nouvel an, Mgr l'archevêque Fabre a élevé le révérend abbé Cousineau, vice-chanoine, au grade de chanoine régulier de son chapitre et le révérend abbé Nautel supérieur du séminaire de Ste Thérèse ainsi que le révérend abbé Léclaire ancien chapelain de l'Assis St-Jean de Dieu ont été créés chanoines honoraires. MM. les abbés Dauth et Perren ont été nommés chapelains du chapitre.

TREMBLEMENT DE TERRE

On nous écrit de St-Iréné comté de Charlevoix :

Nous avons ressenti ici, hier soir à 8 hrs, une forte secousse de tremblement de terre; elle a duré au moins sept à huit secondes.

La frayeur a été grande dans toutes les familles, qui ne s'attendaient pas de semblables étreintes à ce moment-là.

MORT SUBITE

Nous regrettons vivement d'apprendre la mort de M. George Larue, décédé subitement à Paris, ce matin.

M. Larue n'était âgé que de 36 ans. Il était souffrant depuis quelques mois, et lorsqu'il partit pour faire les achats de la maison Thibaudau, dont il était un des associés, il se fit accompagner par sa sœur, Mme Vve Dionne, de Fraserville, de St-Romuald.

Nous offrons à la famille éprouvée nos vives sympathies.

"BOODLERS" TORONTONIENS

Le rapport du juge McDougall

Arrestations

Toronto 4.—Hier soir le juge McDougall a présenté au maire Kennedy un rapport sur l'enquête au sujet des contrats municipaux en général et en particulier, sur le contrat de la compagnie des tramways. Durant la journée, alors que le juge rédigeait son rapport, M. Curry procureur du comté y avait jeté un coup d'œil et pris des mesures conformes aux conclusions du dit rapport. Conséquemment, hier soir, les ex-échevins J. E. Verral et John Malon qui étaient arrêtés et conduits au poste de police No 6 puis remis en liberté sous caution. Un mandat d'arrestation contre l'ex-échevin Bailey a été lancé. Les ex-échevins W. M. Hall et Hewitt et le sieur J. J. Coleman sont en fuite.

Dans son rapport le juge cite les noms de tous les échevins et autres individus sur la conduite de qui des recherches ont été faites. Il dit qu'aucune preuve de corruption contre M. R. J. Fleming, maire en 1892-93 n'a été fournie. Les personnages accusés de corruption à différents degrés sont A. H. Everett, vice-président de la compagnie des tramways, les ex-échevins Hewitt et J. E. Verral. Quant à l'échevin Hallam sa conduite a été jugée impropre.

On s'attend à de nouvelles arrestations à bref délai.

MORT DU R. ANSELME

Le révérend Père Anselme, moine à la Trappe d'Ok, au Lac des Deux Montagnes, vient de mourir en ce moment.

NECROLOGIE

Mardi matin, 26 décembre dernier, est décédé, à Saint-Denis de Kamouraska, à l'âge de vingt-deux ans et demi, Justin, fils de Stanislas Dionne, Ecuyer, marchand. Il a succombé sous les coups de cette terrible pourvoyeuse de la mort qu'on appelle la consumption. Depuis longtemps déjà le pauvre enfant ressentait les atteintes de cette maladie, et, à la voir, mélancolique et réfléchi, porter ses pas languis vers le sanctuaire où le ramenaient sans cesse une piété exemplaire, on se disait qu'il sentait planer sur sa tête l'aile sombre de la mort. Sa jeunesse, il le savait, devait se terminer en peu de jours, et il vivait en conséquence près de l'autel et loin du monde. Il est parti au moment de récolter le fruit d'un labeur assidu consacré à des études rendues difficiles par sa santé vacillante, et il a recueilli dans toute l'efflore cence de la jeunesse, l'héritage que Dieu destine à ceux qui suivent la voie de la vertu, mais qu'il ne leur accorde souvent qu'après une longue vie de combat. A part la douleur de quitter un père et une mère bien aimés, il n'a pour ainsi dire pas connu les heurts de la vie et l'a quittée sans qu'aucune plainte se soit échappée de ses lèvres, sans qu'aucune crainte de l'autre vie n'ait effleuré son âme vierge des froissements du monde. Mort bien consolante pour ceux qu'il laisse derrière lui, pleurant sa perte de toutes les larmes que la nature exige comme tribut, mais se résignant volontiers à l'épreuve qui fait de l'absent si vivement regretté un des élus du divin séjour.

Les funérailles ont eu lieu à Saint-Denis, samedi, 29 décembre, au milieu, malgré la forte tempête qui sévissait, du concours de tous les citoyens de la paroisse qu'il a édifiés pendant sa courte vie. Monsieur l'abbé Dumais, du collège de Sainte-Anne, prêtre du défunt, a présidé à la levée du corps et à l'absoute, et le service a été chanté par le révérend M. Brochu, curé de la paroisse. Le cercueil était porté par quatre des jeunes compagnons et voisins du défunt, et les porteurs des cotons du poêle étaient MM. Paul Martin, Adolphe Potvin, Donat Dubé et Charles Chapais, tous élèves du collège Sainte-Anne, où il avait passé plusieurs années de sa vie. On remarquait dans l'assistance MM. Polydore Langlais, docteur Rossignol et Vincent Dumais, de Fraserville, docteur Blagdon, T. A. Blagdon et Thomas Langlais, de St-Philippe de Néri, Joseph Martin de la Rivière-Ouelle, J. C. Chapais, etc., etc. Les jeunes gens du village s'étaient joints à l'organiste, Mlle Garon, en un chœur de voix sympathiques pour rendre à leur jeune ami un dernier devoir avant de le conduire au lieu du repos.

VOIES AU VATICAN

Deux suspects arrêtés

Londres, 4.—Une dépêche de Rome au Standard dit que plusieurs miniatures précieuses de la bibliothèque du Vatican ont été volées.

Parmi les objets qui ont disparu, se trouvent quarante et une miniatures d'un volume en parchemin portant la date de l'année de 1100 et intitulé: l'Homélie du Frère Jacques, et dix-sept miniatures provenant d'un autre parchemin intitulé: Les Triomphes de Pétrarque.

Les vols ont été découverts par le professeur Chiarici. Toutes les miniatures ont été vendues à des étrangers. On vient d'arrêter le professeur Sardi, connu aussi sous le nom de Rapsardi, et un antiquaire nommé Pavazzi. On dit que la disparition de ces objets avait été constatée depuis quelque temps déjà, mais qu'il repoussait aux autorités pontificales de porter plainte à la police italienne.

Poursuit John

Rome, 4.—Les membres de la colonie anglaise de cette ville, unis aux Américains, ont fait célébrer un service funèbre spécial en l'honneur de feu Sir John Thompson. Ce service a été célébré à l'heure où avaient lieu les funérailles à Halifax. Le maire de Rome et plusieurs autres représentants municipaux y assistèrent. Les trois églises protestantes de Rome étaient décorées d'emblème de deuil, en signe de respect pour la mémoire du défunt premier ministre canadien.

UN Puits de GAZ NATUREL

Découvert près de Ruthven, dans Ontario

Windsor, Ont., 4.—Les actionnaires de l'Ontario Natural Gas Company sont dans la jubilation.

Depuis environ un mois, des ouvriers creusaient des puits dans les environs de Ruthven, ou la compagnie a loué de vastes terrains. A une profondeur de 1,000 pieds, juste au dessous d'une couche de grès, on toucha une source de gaz naturel d'une très forte pression et d'une capacité égale à 1,000,000 de pieds cubes par 24 heures.

DESASTREUX INCENDIE

L'hôtel de ville de Biddeford réduit en cendres

Riddeford, Maine, 4.—Cette ville vient d'être le théâtre d'un désastreux conflagration.

Un fumeur ayant imprudemment jeté son cigare allumé dans une salle de l'hôtel de ville le feu se déclara et l'édifice fut réduit en cendres. La prison a aussi été détruite et les prisonniers ont failli être asphyxiés.

Kes pertes matérielles, tant pour la ville que pour les commerçants qui avaient leurs magasins dans la partie inférieure de l'hôtel de ville, sont de \$100,000. Les assurances ne sont que de \$13,000.

LA GUERRE

Nouveau plan de campagne Chinois

Le Japon n'acceptera les avis d'aucune puissance pour faire la paix

Londres, 4.—Une dépêche de Pékin à la "Central News Agency" dit que Liou-Kun-Yeh, nommé dernièrement commandant en chef de l'armée chinoise à la place de Li-Hung-Chang retardé son départ de quelques jours vers le théâtre de la guerre, sous prétexte qu'il est malade.

Le fait est que le commandant en chef de l'armée chinoise médite un nouveau plan de campagne et cherche le moyen de pouvoir accompagner Chang-Yeng-Houan comme négociateur de la paix au Japon. Le départ de ce dernier a aussi été retardé. Le gouvernement japonais ayant refusé de recevoir l'ancien gouverneur de Formose qui a offert des récompenses pour toutes les têtes de soldats japonais capturés.

Paris, 4.—Le correspondant du "Figaro" à Tokio envoie le rapport d'une entrevue avec le ministre des affaires étrangères au Japon au cours de laquelle ce dernier a déclaré qu'une nation vaincue peut seule faire des propositions de paix. Le Japon a-t-il dit, saura ce qu'il aura à faire avec la Chine sans les avis d'aucune puissance étrangère.

Messe pontificale

Hamilton, Ont., 4.—Une messe solennelle de Requiem a été chantée hier dans la cathédrale de cette ville, pour le repos de l'âme de feu Sir John Thompson. Le vaste temple regorgeait de monde. Catholiques comme protestants assistaient au service religieux. L'église était toute tendue de noir. Mgr Dowling officiait pontificalement, assisté de Mgr McEvoy. Tous les chœurs des églises catholiques avaient prêté leur concours, de sorte que le programme musical a été exécuté d'une manière magistrale.

Mgr Dowling a prononcé un court éloge funèbre. Il a vanté avec éloquence les mérites, les qualités, la science et l'intégrité de l'homme d'Etat que le pays vient de perdre.

JOHNSON EN LIBERTÉ

La justice fait fausse route

Madame Bertrand persiste à croire à la disparition de son époux

Hull, P. Q., 4.—Après un emprisonnement de huit jours Frank Johnson, le fermier qui était accusé d'être le meurtrier de Joseph Bertrand, de Buckingham a été libéré par le recorder Champagne de Hull devant qui l'enquête préliminaire a eu lieu. Cette cause a été la première cause criminelle entendue dans le nouveau palais de justice et d'après les témoignages donnés les habitants du comté doivent désirer que ce soit la dernière de ce genre, et qu'aucune accusation d'un caractère aussi grave ne soit portée sans que les preuves soient plus directes et concluantes.

Mme Bertrand est malgré tout plus convaincue que jamais que son mari est mort.

La première nuit pendant laquelle elle a entendu vainement le retour de Bertrand des bruits étranges se sont fait entendre dans sa maison. Pendant la seconde nuit, Mme Bertrand a mis la tête à la fenêtre vers minuit, et dans le lointain elle a aperçu deux lumières semblables à celles que l'on voit dans les chambres mortuaires, autour du cercueil.

Ce sont ces avertissements qui ont, dit-elle, affirmé sa croyance.

Certaines personnes sont presque certaines que Bertrand s'est noyé en traversant la rivière dans un canot qui a été trouvé à la dérive quelques miles plus bas.

Le feu

Détruit la majeure partie d'un asile d'aliénés de l'Illinois

Pertes \$350,000

Anua, Ill., 4.—Le centre et l'aile gauche de l'asile d'aliénés de cette ville ont été détruits ce matin par un incendie.

Tous les pauvres fous au nombre de 500, ont été sauvés et mis en sureté dans d'autres maisons.

On croit qu'une des surveillantes se nommant Ida Anderson, disparue depuis ce matin, est victime du feu.

Les médecins les chirurgiens et les officiers de l'établissement ont perdu tous leurs effets personnels.

Les pertes sont évaluées à \$350,000.

ACTE DE GENEROSITE

Une famille rendue heureuse par le Pacifique

La compagnie donne des points à la ville

Montreal 4.—Les compagnies de chemin de fer ont la réputation d'être sans entrailles. Mais le Pacifique est en train de faire mentir l'axiome et donner des points aux autorités municipales. La ville coupe l'eau aux pauvres tandis que le Pacifique, lui, transporte gratuitement les effets de ménage des familles indigentes en leur accordant la remise du prix du fret.

Il y a quelques jours une famille canadienne-française du nom de Caseneuve arrivait de Ampror, Ont., dans l'espérance de trouver le travail. Le ménage fut mis à bord des chars et transporté à Mon réal. L'ouvrage et l'argent manquant, Caseneuve n'aurait pu réclamer son ménage lorsque le géant

général du trafic, informé de la pauvreté de la famille dont nous parlons ordonna de lui faire cadeau du prix du transport.

La famille est rentrée en possession de tout ce qu'elle possédait au monde et remercia la compagnie de son acte de générosité.

TERRIBLE TRAGEDIE

Une femme coupée en morceaux par son mari

Qui se suicide en se coupant la gorge

Pittsburg Penn., 4.—James McMullen, un journaliste demeurant dans un petit logement vis-à-vis les bâtisses de l'exposition, a tué sa femme à coups de hache vers les trois heures et demie, dans la nuit, puis il s'est ensuite coupé la gorge.

Il était sans ouvrages depuis plusieurs mois et sa femme et ses enfants manquaient du nécessaire.

La nuit dernière, McMullen apporta chez lui de la bière et sa femme lui aida à la boire. Quant cet homme et cette femme eurent le sang chauffé par la bière, ils se querellèrent. Pendant la querelle, le mari infligea une horrible blessure à sa femme en la frappant sur un œil avec une bouteille. Ensuite cet homme brutal s'empara d'une hachette et se mit à en frapper sa femme en pleins figures et à la gorge.

Deux des enfants furent éveillés par les cris de leur mère et ils accoururent dans la chambre.

Après avoir vu leur mère essayer en vain d'éviter les terribles coups de hache que leur père lui portait avec une sauvagerie sans pareille ils coururent demander en tout hâte du secours aux voisins.

Quand ceux-ci arrivèrent, la femme gisait dans une mare de sang et McMullen était étendu sous le poêle, ayant la gorge coupée d'une oreille à l'autre.

Mme McMullen est morte à quatre heures et demie la même nuit.

Le mari, qui est blessé mortellement a environ 30 ans et sa femme était de quelques années plus jeune que lui.

FAITS DIVERS

Alarme

Les pompiers ont été appelés par une alarme sonnée hier à la boîte 58, coin des rues St-François et de la Chapelle.

Disparition mystérieuse

M. Etienne Gilbert, entrepreneur de pompes funèbres de cette ville, est disparu mystérieusement de Québec depuis le 22 décembre.

Une grosse action

Une action en revendication au montant de \$50,000, a été intentée hier par Violis, Gwendolen Desbarats, de Montréal, fille de feu Violis Desbarats, contre Lawrence Lynch, exécuteur testamentaire du testament de son père, et Jane Reid, veuve du dit S. Desbarats et les banques Union et de Montréal mise en cause.

Cour de circuit

Le nombre d'actions intentées dans la cour de circuit en 1894, est de 4,730, contre 4,779 en 1893.

Convoy spécial

Le convoi spécial portant leurs Excellences lord et lady Aberdeen, lady Thompson et sa famille, plusieurs ministres fédéraux, entre autres, les honorables MM. Ouimet, Haggart et Patterson est passé à Lévis à 8.30 hrs. hier soir.

L'hon. T. Casgrain, et l'hon. M. Baker étaient aussi à bord du convoi, et ils sont traversés en compagnie de l'hon. M. Ouimet. M. Ouimet repartira demain pour Montréal.

Fausse nouvelle

La presse a parlé dernièrement d'un meurtre commis à la Nouvelle-Orléans et dont la victime était un ancien québécois, M. Sweeney. La nouvelle est heureusement démentie. M. Sweeney est vivant chez lui à Norfolk. Ce qui a fait croire qu'il était la victime en question c'est que dans le même temps, il a été à la Nouvelle-Orléans et qu'on n'a pas eu connaissance de son retour. La victime de meurtre étant méconnaissable et ses habits correspondant exactement à ceux de M. Sweeney on en a conclu que c'était lui.

C'est important à savoir

Le magasin le plus populaire et le plus assorti pour vos cadeaux de Jour de l'An, est certainement chez Jos. Coté, marchand de tabac, en gros et en détail, 355, rue St-Paul, Palais, où vous n'aurez qu'un seul et dernier prix, très réduit, qui est aussi un grand spécialiste de tabac canadien de toute sorte. Téléphone 1936.

Musique religieuse

Plusieurs compétitions musicales, destinées au culte catholique, récemment publiées viennent d'être reçues chez l'éditeur de musique A. Lavigne, 55 rue de la Fabrique. Parmi les publications nouvelles se trouvent quelques messes à 1, 2, 3 et 4 voix, des motets (Ave Maria, O Salutaris, Tantum ergo) pour soprano, alto, ténor ou baryton et à plusieurs voix, et quelques excellents recueils de musique pour orgue.

Une paroisse florissante

Saint-Raymond continue à progresser, à se développer rapidement. Il aura avant peu un magnifique ouïvent, sous le contrôle des Sœurs de la Charité; le contrat vient d'être signé pour une bâtisse de 95 x 55 à quatre étages, avec toutes les améliorations modernes.

La municipalité peut encourir des frais considérables grâce à l'aide de la Fabrique et aux dons généreux de l'ex-céleste et du curé Bergeron, de St-Laurent.

Feu St-John

11 cloches de la cathédrale anglaise ont été hier tout le temps des funérailles de Sir John Thompson.

LA PHARMACIE DE LA CROIX ROUGE 42, Rue LA FABRIQUE Ouverture SAMEDI, ce 22 DECEMBRE. Droguerie, spécialités pharmaceutiques, Parfumerie, Articles de Paris.

BOITE MUSICALE VALANT \$50.00

Donnée en cadeau à l'occasion du Nouvel An

Toutes personnes qui achètera ou donnera une commande quelconque au montant de 50 cts recevra un chèque pour chaque 50 cts au magasin de J. E. GAGNON.

Horloger, Bijoutier et Opticien, 296 ET 298 RUE ST-JOSEPH.

La vous trouverez un grand choix varié de montres en or et en argent, chaînes R. P. pour dames et messieurs, un grand choix de bagues et bijoux en or solide fait sans soudure et sans joint. Spécialité.—Un grand choix de "unettes" et pinces-nez en or, en argent, en nickel et acier et adopté à toutes les vus sans charge ex tra. Venez donner votre commande d'avance afin d'éviter le retard et avoir l'artic que vous désirez. Demandez vos chèques à chaque achat et votre commande que vous devez, afin l'avoir droit au grand tirage qui se fera vers le 15 janvier dans un endroit qui sera annoncé dans les journaux. N'oubliez pas de faire une visite à cet établissement installé avec goût et de bon bijou (à bas prix).

J. E. GAGNON, Horloger, Bijoutier et Opticien, 296 et 298, RUE ST-JOSEPH. 1er décembre.—1m

GRANDE VENTE BON MARCHÉ!

Pour deux semaines seulement à commencer LUNDI, LE 7 COURANT.

Notre stock si avantageusement connu comme se composant des meilleures marchandises d'importation sera offert aux réductions véritables suivantes :

15 par cent d'ESCOMPTE SUR Cotonn Shirts, Coton à Oreillers, Toiles et Coton pour Draps de Lits, Toiles à Nappes, Serviettes de Table, Toiles pour Serviettes, Couvre-pieds, Planelles de toutes sortes, Couvertes, Etouffes à Robes noires et de couleurs, Bas et Vêtements en Lainne pour Dames et Messieurs, Corsets.

20 PAR CENT d'Escompte sur Soies, Rubans, Dentelles, Broderies, Garnitures, Tweeds, Draps, indiennes, Satens, Habillments pour Messieurs et jeunes Gargons, marchandises pour Messieurs.

25 PAR CENT d'Escompte sur Etouffes à Robes de fantaisie, Manteaux, Ulsters, Robes de Matin, Robes pour prendre le Thé, Robes pour enfants.

40 par cent d'Escompte sur Chapeaux garnis, de toutes les formes, Articles de Mode